
[Imprimer](#)

Le permis de construire de la gare Triangle de Gonesse validé

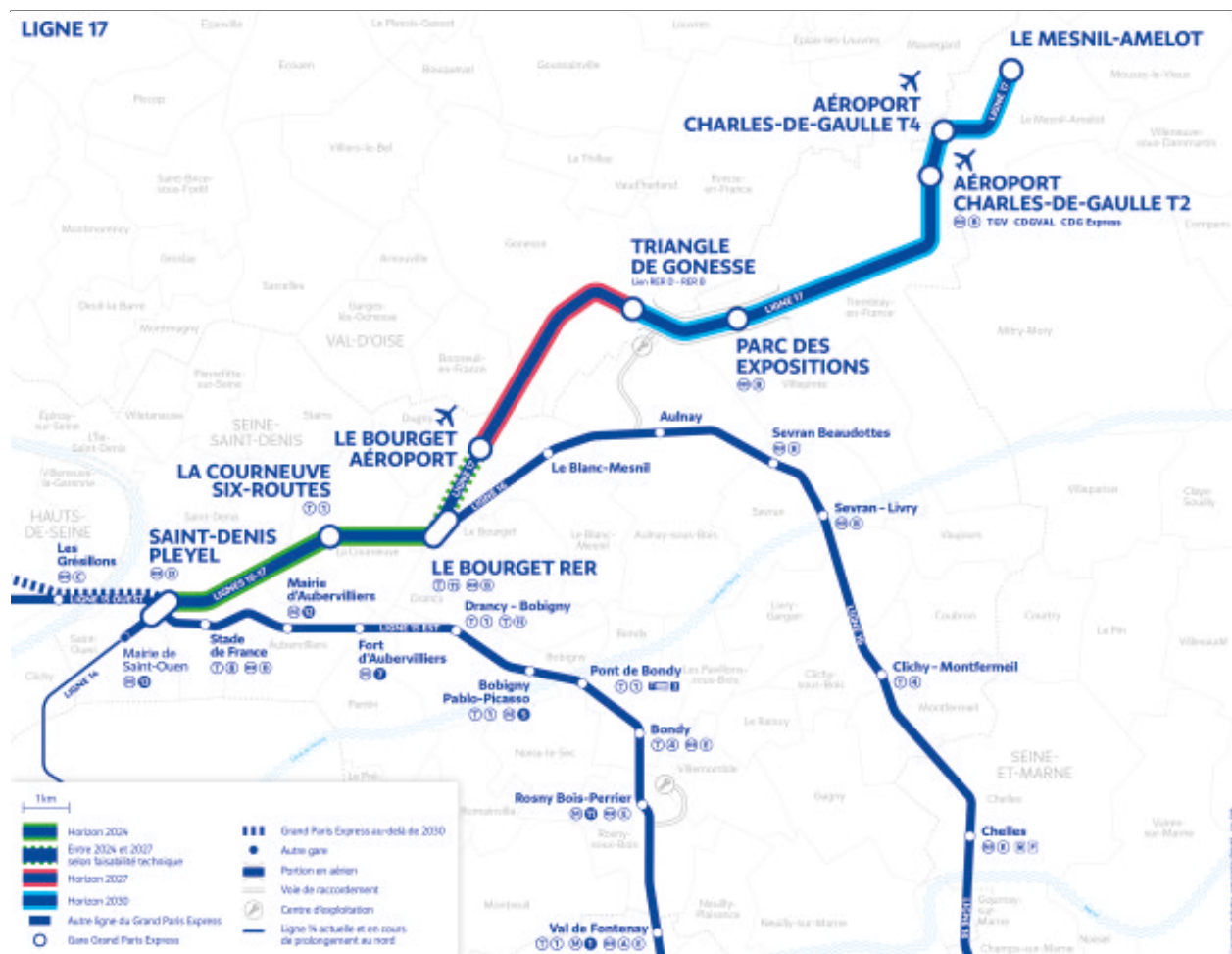
Image

Le préfet du Val d'Oise a signé le permis de construire de la gare du Triangle de Gonesse (Val d'Oise) de la ligne 17 du Grand Paris express, a annoncé la mairie de Gonesse le 18 septembre.

Prévue pour être mise en service jusqu'au Triangle de Gonesse en 2027, la ligne 17 (Saint-Denis Pleyel – Le Mesnil-Amelot) voit ses procédures administratives avancer. Le préfet de département vient par exemple de valider le permis de construire de la gare. Cette dernière doit desservir la ZAC du même nom pilotée par Grand Paris aménagement et qui prévoit notamment la création d'un quartier d'affaires et le parc de loisirs EuropaCity.

"Le projet avance"

« C'est une excellente nouvelle pour les habitants du territoire qui attendent l'arrivée du métro avec impatience, affirme Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse. Après l'[avis favorable émis cet été par le commissaire enquêteur](#) sur la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, la signature du permis de construire de la gare est une preuve de plus que le projet avance. »



Déclarée d'utilité publique en février 2017, la ligne 17 nord doit voir les travaux préparatoires à sa réalisation lancés prochainement. En 2019, les premiers travaux de génie civil débiteront à leur tour. La partie sud de la ligne – de Saint-Denis Pleyel au Bourget Aéroport – doit être mise en service en 2024 et l'achèvement du tracé jusqu'au Mesnil-Amelot est prévu pour 2030.

Retrouvez les [informations relatives à la ligne 17 sud sur le site de la Société du Grand Paris](#)